

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur François PARMANTIER, Secrétaire général de l'Agence française de développement, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Secrétariat Général visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François PARMANTIER, Secrétaire général de l'Agence française de développement, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Jean-Christophe PECRESSE, Directeur du Département Moyens Informatiques, immobiliers et logistiques.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 06 octobre 2016
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX